

Compte rendu du second COPIL du 31/03/2014 sur les rythmes scolaires.



Le comité de pilotage des rythmes scolaires s'est tenu mardi 31/03 : 4 h de réunion.

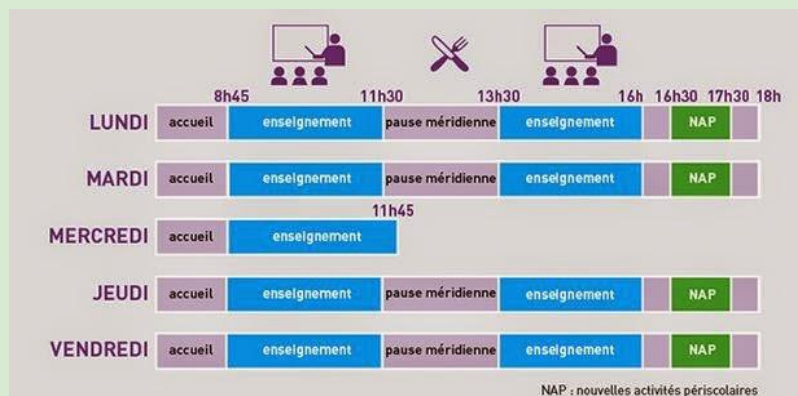
1- La révision du schéma actuel

L'**API** a toujours été hostile au schéma actuel considérant que l'arythmie scolaire est source de fatigue accrue et fait sauter les pics de vigilance des enfants (situés à 15h).

Tous les acteurs, autour de la table, ont dénoncé l'état de fatigue des enfants en maternelle. Le constat n'était pas le même pour l'élémentaire.

C'est pourquoi, l'**API**, tenant compte de votre vote, a proposé un autre schéma symétrique (activités chaque jour, à l'issue du temps scolaire).

Les enseignants de maternelle étaient favorables à notre proposition.



Mais, pour des raisons budgétaires (notre proposition entraînerait le recrutement d'animateurs supplémentaires), et d'agenda, il a été décidé que l'organisation actuelle (rythme asymétrique = 2 fois 15h par semaine) sera maintenue en maternelle et en élémentaire.

Les projections en termes de recrutement supplémentaires pour des activités après le temps scolaire n'étaient pas satisfaisantes car elles se basaient sur un nombre d'enfants à prendre en charge actuellement à 15h (678 en maternelle 84% des enfants) et non le nombre d'enfants qu'il y aurait à prendre en charge en fin de journée (35% actuellement en périscolaire). *Le sentiment que l'on a eu était surtout que la décision était déjà prise et qu'il fallait nous démontrer qu'elle était incontournable.*

Les NAP seront vraisemblablement supprimées en maternelle pour être remplacées par de l'accueil de loisirs.

2 - La seule question qui reste à trancher est :

« quel contenu et à quel coût en élémentaire » ? :

Compte tenu des conditions budgétaires de la ville (cf : délibération du conseil municipal du 24 mars), il nous a été expliqué que la gratuité des « NAP » n'est pas tenable.

Les parents doivent payer.

Deux options possibles :

1) Accueil de loisirs,

ou

2) NAP,

(barème en fonction du quotient familial)

Accueil de loisirs :

:

**36,72 euros : plancher
plancher**

73,44 euros : médian

NAP

68,68 euros :

136,68 euros : médian

**116,96 euros : plafond
plafond.**

218,96 euros :

Nous avons demandé à la Mairie si le tarif élevé des NAP nous permettra d'exiger :

- la garantie pour les enfants d'accéder à des activités animées par des intervenants extérieurs
- la progressivité au fur et à mesure de la scolarité (ne pas faire plusieurs fois un niveau « initiation » par exemple)
- le choix des activités

La réponse de la Mairie est **NON**, ces demandes sont bien trop compliquées à mettre en oeuvre.

Pour bien comprendre :

La prestation NAP correspondrait à ce qui est proposé aujourd'hui, c'est-à-dire un panachage entre des activités animées par des intervenants extérieurs spécialisés et d'autres par des animateurs.

De leur côté les animateurs nous ont précisé que si l'option choisie était l'accueil de loisirs, ils mettraient en place un centre de loisirs * organisé en activités avec un taux d'encadrement similaire.**

Cela n'a pas été dit clairement lors de la réunion mais il est fort probable que la grille tarifaire soit revue à la hausse chaque année (le fonds d'amorçage de l'Etat disparaît l'an prochain et les contraintes budgétaires qui pèsent sur les communes vont s'alourdir).

Le CA de l'**API** s'est réuni mercredi soir pour discuter de l'orientation à prendre, sachant que la majorité des retours de la semaine dernière étaient en faveur du centre de loisirs à la place des NAP.

N'hésitez pas à nous poser des questions si besoin !

Affaire à suivre !

Stéphanie GAZEL

Représentante rythme scolaire pour l'API Vanves

Julien TROUVE

Président de l'API Vanves